



Département de la Somme

Canton d'Amiens Sud Est

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAGNY**

2024 0007

Le dix avril deux mil vingt-quatre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Cagny, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, place Emile Zola, sous la présidence d'Alain Molliens, Maire.

Etaient présents : Mesdames Fanny Roussel, Fanny Couture, Margot Robit et Vanessa Véro
Messieurs Alain Molliens, Philippe Choque, Alain Spriet, Sylvain Vittecoq, Jérôme Many, Benoît Durand et David Labelle

Absents excusés : Marc-Etienne Meyer qui donne procuration à Philippe Choque
Godeleine Ducroquet qui donne procuration à Sylvain Vittecoq
Marie-Hélène Reverdy

Désignation d'une secrétaire de séance : Margot Robit

Date de convocation : 4 avril 2024

Date d'affichage : 4 avril 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 13

OBJET : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2023

L'assemblée délibérante réunie sous la présidence de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2023	Résultats Compte Administratif 2022	Virement à la section d'investissement	Résultats de l'exercice 2023	Restes à réaliser au 31 décembre 2023			Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
				Dépenses	Recettes	Solde	
Investissement	831 651,07		- 565 569,15	263 000,00		- 828 569,15	3 081,92
Fonctionnement	160 488,93		108 904,84				269 393,77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par voix pour : 11 voix contre : 00 abstentions : 02 Philippe Choque, David Labelle

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 avant affectation	269 393,77 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	200 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068	200 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporté (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Pour mémoire INVESTISSEMENT /RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 y compris les restes à réaliser	3 081,92 €
Déficit ou Excédent à reporter (ligne 001) en section d'investissement	266 081,92 €
Déficit ou Excédent à reporter (ligne 002) en section de fonctionnement (déduction c/1068)	69 393,77 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Alain MOLLIENS